



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180619-DELIB28-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Délibération n°28/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : CNAM ENJMIN – CONVENTION 2018

L'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam Enjmin) est une entité du CNAM créée en 2005. L'école propose deux formations à Angoulême :

- le Master jeu et médias interactifs numériques, co-accrédité par l'université Poitiers
- le diplôme d'Ingénieur informatique en sciences et technologies des médias numériques par apprentissage

Depuis plusieurs années, le Cnam Enjmin fait partie des écoles de jeu vidéo préférée des professionnels. Le Master proposé par l'école est unique en France et reconnu dans le monde entier. Il est caractérisé par la pluridisciplinarité de son recrutement et de ses parcours et par l'ouverture vers l'incubation d'entreprises et la recherche.

Depuis la rentrée 2014, le Cnam Enjmin est installé dans le bâtiment du Nil. D'une superficie de 4500 m², ce site exceptionnel dispose de studios audio-vidéo et de capture de mouvement, d'un amphithéâtre de 267 places, d'un plateau projet de 400 m², d'espaces dédiés à la relation étudiants-entreprises et à celle de la recherche. Ces nouveaux bâtiments ont permis à l'école :

- d'augmenter le nombre d'étudiants du Master ;
- d'enrichir son offre de formation avec la création d'un diplôme d'Ingénieur ;
- de développer ses activités de recherche et d'incubation d'entreprises.

A la rentrée 2018, le nombre d'étudiants sera de 112 en Master et 50 apprentis pour le diplôme d'ingénieur.

Il est à noter que, dès la rentrée 2018, une grande partie des cours de Master 1 CREADOC sera mutualisée avec ceux de l'ENJMIN. Les cours seront dispensés dans les locaux de l'ENJMIN.

Par ailleurs, l'école poursuivra son accueil de jeunes diplômés en incubation.

En matière de recherche, outre l'ouverture d'une antenne du Cedric (laboratoire de recherche du Cnam) à Angoulême, l'année 2018 verra la création d'une fédération de chercheurs sur la thématique « Création, images, interactions numériques » en partenariat avec l'université de Poitiers et l'EESI.

Depuis 2006, le financement de l'école est assuré par le Pôle Image Magelis. Le concours financier accordé par le SMPI s'élève à 680 000 € depuis 2008. Cette subvention représentait 58,8% du budget réalisé annuel en 2008 pour passer à 39,2 % du budget global de l'école en 2017.

Le budget prévisionnel de l'Ecole pour l'année 2018 est évalué à 1 650 952 €.

La participation financière votée par le Comité syndical lors du vote du budget 2018 est la même que les années précédentes. Elle s'élève à 680 000 €, représentant 41,2 % de ce budget prévisionnel annuel.

Le projet de convention relatif au financement du Cnam Enjmin qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis et l'AG-CNAM en Nouvelle Aquitaine au titre du fonctionnement -pour l'année 2018- du CNAM-ENJMIN, et prévoyant le versement d'une subvention de 680 000 € au profit de l'association ;**
- **autorisent monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

